



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-077 / 8-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

**Représentés :** M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : Signature de la convention ANRU - Projet de restructuration urbaine de Brunetière**

---

Rapporteur : Chokri Badreddine

**EXPOSE :** Le Pays Voironnais, la Ville de Voiron, les bailleurs (Opac38 et Pluralis) sont engagés depuis 2010 dans le projet de restructuration urbaine de Brunetière.

Ce quartier concentre de nombreuses difficultés sociales et urbaines qui nécessitent une intervention particulière. Ainsi, la restructuration de ce quartier représente un enjeu de cohésion sociale à l'échelle du territoire.

La signature d'une convention de restructuration urbaine des quartiers d'habitat social en 2012 a permis d'officialiser les premiers engagements financiers des partenaires. Puis en 2015, le projet de Brunetière a été reconnu comme projet d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

Un protocole de préfiguration a été signé en mars 2016, ce qui a permis d'anticiper la phase opérationnelle avec la démolition de 30 logements cette même année.

Le projet a été présenté en comité régional de coordination des financeurs le 18 septembre 2018 en présence des différents financeurs.

... / ...

**Aujourd'hui, le coût prévisionnel du projet global s'élève à environ 30 millions d'euros.**

Compte-tenu de l'insuffisance des crédits alloués par l'ANRU, une demande de crédits complémentaires a été faite par le Pays Voironnais. Pour cette raison, la signature de la convention, initialement prévue fin 2018, a pris du retard sans conséquence sur le calendrier opérationnel.

Les apports en fonctionnement et en investissement des différents partenaires sont schématiquement les suivants :

- OPAC38 : 10,6 M€
- PLURALIS : 3,8 M€
- DAUPHILOGIS : 3,5 M€
- REGION ARA : 4,8 M€
- PAYS VOIRONNAIS : 4,8 M€
- VILLE : 1,7 M€
- ANRU : 1,0 M€

Ce projet doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- augmenter la diversité de l'habitation,
- adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
- renforcer l'ouverture du quartier, la mobilité des habitants et valoriser les espaces publics,
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique du quartier.

### **Engagements financiers des parties prenantes**

#### **Participation de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Lors de sa commission permanente du 29 Juin 2017, la Région a confirmé sa participation financière à hauteur de 4,9 millions d'€. Elle interviendra sur le financement des opérations structurantes d'aménagement visant à améliorer le cadre de vie des habitants.

Le financement se répartira de la manière suivante :

Opération	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable	Montant de subvention
Rénovation thermique du groupe scolaire Jean Moulin et mise en accessibilité	Ville de Voiron	2 180 000	1 744 000
Rénovation des équipements publics RIH	Ville de Voiron	1 299 200	1 039 360
Aménagement des espaces publics	Ville de Voiron	653 760	523 008
Jeux pour enfants	Ville de Voiron	21 000	16 800
Passage sous voies	Pays Voironnais	1 379 975	1 103 980
Aménagement extérieur Campaloud	Opac38	106 375	63 825
Offre de locaux d'activités économiques	Pays Voironnais	640 000	320 000
<b>Total</b>			<b>4 810 973 €</b>

#### Participation de l'ANRU

Initialement, une subvention de 300 000€ devait être attribuée au quartier de Brunetière. Celle-ci ne permettant pas de couvrir tous les besoins, une demande de crédits complémentaires a été faite auprès du ministère et de l'ANRU en octobre 2018.

En février 2019, Mme Chloé LOMBARD nous a informés de la réponse positive. Finalement, le quartier de Brunetière bénéficiera des crédits suivants :

- 889 992 € de subvention + 150 000 € de prime à l'accession
- 360 000 de prêt bonifié

... / ...

Opération	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable	Montant de subvention
Chef de projet renouvellement urbain (0,5 ETP)	Pays Voironnais	316 250	157 113
Coordonnateur insertion (0,5 ETP)	Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan	213 750	106 875
Démolition barre H 30 logements	Opac38	515 560	464 004
Reconstitution 12 PLAI et 12 PLUS ZAC Rossignol République Voiron	Opac38	2 641 550	108 000
Reconstitution 6 PLAI opération non encore identifiée	Opac38	646 084	54 000
Accession sociale 15 logements Brunetière - Voiron	Dauphilogis	1 623 970	150 000
<b>Total</b>			<b>1 039 992 €</b>

### Participation de la Caisse des dépôts

La Caisse des dépôts apportera des subventions sur la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine et sur l'évaluation du projet global pour un montant maximum de 44 388€ répartis de la manière suivante :

### Participation du Pays Voironnais

Dans la convention restructuration urbaine du quartier de Brunetière signée en 2012, le Pays Voironnais s'était engagé à verser 5 073 279 € de subvention sur ce projet. L'intervention de l'ANRU n'étant pas prévue à ce moment-là, il sera nécessaire de revoir la répartition de ces subventions après la signature de la convention NPNRU. Au-delà de ces subventions, le Pays Voironnais est également maître d'ouvrage pour certaines opérations d'ingénierie, d'aménagement et achat de locaux d'activités pour un montant d'investissement de 1,5 millions d'€.

... /...

### Participation de la Ville de VOIRON

La Ville possède des équipements publics dans le quartier : Centre social, agence postale communale, salles, maison du projet ANRU, école Jean MOULIN, etc... et des équipes de travail importantes : agents du centre social, équipes périscolaires, intervenants petite enfance, médiateurs, adultes-relais, chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,... Outre ce travail quotidien, la Ville s'est engagée à conduire trois importantes opérations en investissement : rénovation de l'école Jean Moulin, réfection des espaces publics et rénovation du RIH.

### Participation des habitants

En signant cette convention, les partenaires, en lien avec les maîtres d'ouvrage, s'engagent à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain. Le conseil citoyen est associé aux réunions en lien avec

le contrat de ville et le projet de restructuration urbaine (comité technique, comité de pilotage, groupes de travail, etc.).

#### Contenu de la convention

Le calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la 1<sup>ère</sup> opération, à savoir la démolition de la barre H au 1<sup>er</sup> semestre 2016 et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération soit le 2<sup>e</sup> semestre 2024.

Cette convention permet d'acter le projet de renouvellement urbain, la participation des financeurs aux opérations programmées et les modalités d'attribution.

En pièces jointes :

- projet de convention NPNRU - quartier de Brunetière
- annexe financière

#### PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Education Enfance Jeunesse Politique de la Ville du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Administration Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain ANRU, quartier de Brunetière - Voiron.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT